ECOLE SAINTE MARGUERITE
21, rue des écoles
42640 SAINT GERMAIN LESPINASSE

TEL : 04.77.64.55.95. ou
06.51.70.64.21

CIRCULAIRE DE RENTREE 2025

Vous trouverez dans cette circulaire tous les détails pour cette rentrée 2025.
L'année scolaire 2025/2026 a été marquée par un projet théâtre/ relaxation/ maitrise de son corps qui a permis pour les CE/CM de proposer une représentation aux familles début juin. Le spectacle de fin d'année retraçant la vie de Marguerite a également été une réussite. Bravo aux enfants et à toute l'équipe pédagogique pour tout le travail accompli.
Nous vous retrouverons avec grand plaisir à la rentrée le **lundi 1er septembre 2025.** L'année scolaire 2025/2026 sera axée sur l'**environnement** en lien avec le service civique.

1) PRESENTATION DU PERSONNEL :

Directrice : Mme ZUCCHIATTI Fabienne
Les enseignants : TPS-PS-MS : **Mme CHEVALIER Virginie**
GS-CP : Mme SAVARD Sandrine
CE1-CE2 : Mme ZUCCHIATTI Fabienne et **Mme OUNNOUGHI Claire** ?(pas confirmé à ce jour) (le lundi: jour de décharge de direction).
CM1-CM2 : Mme FATINET Séverine
Les personnels : Mme BAUDOT Agnès (classe TPS-PS-MS matin + cantine + garderie soir + ménage)
Mme PROST Nathalie (classe GS-CP matin + ménage le mercredi) qui devrait reprendre son poste fin août normalement.
Contrat aidé : SAMO Cécile (cantine dès 11 h 30 + classe + étude/garderie/ménage)
AESH : Evelyne ARTHAUD (18 h) **et IMBERT Raphaelle** (12 h)
Service civique : LATTAT Gladys (pour 35 h/semaine)

La directrice se tient à la disposition des familles **le lundi toute la journée** pendant le temps de **décharge de direction** ou les autres jours à partir de 16h30.
Vous pouvez aussi utiliser le cahier de liaison de votre enfant ou bien envoyer un e-mail à ecole.stemarguerite@gmail.com **ou me contacter au 04.77.64.55.95 ou 06.51.70.64.21**

2) LES HORAIRES :

Garderie matin : à partir de 7 h 15 (merci de respecter cet horaire)
Ouverture des deux portails : 8 h 05 (de TPS -> CM2)
Début de la classe : 8 h 15 (de GS à CM2 : grand portail) et à partir de 8 h 30 (TPS-> MS : petit portail)
Déjeuner: 11 h 30
Ouverture du portail : 13 h 20
Classe : 13 h 30
Sortie : 16 h 30
Garderie/étude : 16 h 30 -> 18 h 30 sauf LE VENDREDI : FERMETURE A 17 H 30.

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour le bon déroulement de la vie de classe. En raison de consignes de sécurité, le portail sera fermé à **8 h 15 précises (8 h 30 petit portail) et 13 h 30 précises.**

Merci d'être à l'heure pour conduire vos enfants à l'école.

En cas de retard imprévu, merci d'avertir en amont par téléphone ou par ECOLE DIRECTE.

3) LA VIE SCOLAIRE :

Notre école est un établissement d'enseignement catholique sous contrat avec l'Etat. Les enseignants payés par l'Etat possèdent les mêmes diplômes que ceux de l'enseignement public et suivent les mêmes programmes d'enseignement élaborés par l'Education Nationale. Le personnel non enseignant est rémunéré par l'**OGEC SAINT PAUL** (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques).

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS :

Une collaboration doit s'instaurer entre la famille et l'école. Les enseignantes et la directrice vous recevront sur rendez-vous pris par le biais d'ECOLE DIRECTE et /ou du cahier de liaison + **rendez-vous individuels pour chaque élève à partir de la PS avec l'enseignant en janvier-février**.

Réunions de classe :TPS-PS-MS : Mardi 7 octobre à 17 h
GS-CP : Mardi 16 septembre à 17 h
CE1-CE2 : Lundi 8 septembre à 17 h
CM1-CM2 : Mardi 9 septembre à 17 h

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) :

L'APEL souhaite rencontrer les familles plus largement et vous proposera son **ASSEMBLEE GENERALE** dans le courant du mois de septembre. La date vous sera communiquée à la rentrée.
L'association a besoin de nouveaux membres à la rentrée puisque plusieurs personnes ont souhaité démissionner. Sans APEL, il n'y aura plus de financement pour les sorties. Nous avons donc besoin de vous tous pour vos enfants.

LE CAHIER DE LIAISON :

Pour une meilleure communication entre l'école et la famille, le **cahier de liaison (en complément d'ECOLE DIRECTE)** est maintenu dès la maternelle. Les documents seront collés sur le cahier et **votre signature est obligatoire sur chaque document transmis.** En primaire, il devra toujours être dans le cartable des enfants. En maternelle, il sera mis dans les cartables par l'enseignante.
Cependant, le lien principal reste ECOLE DIRECTE, merci de continuer à l'utiliser pour communiquer avec les enseignantes et le service comptabilité si besoin. En cas de problème de connexion, bien nous en informer ou d'appeler le secrétariat de SAINT PAUL au 04.77.71.22.87.
ECOLE DIRECTE sera fermé à partir du 14 juillet et rouvrira à la fin de l'été (à partir du 25/08/2025). Vous recevrez un message afin de mettre à jour votre espace.

SCOLARISATION DES ENFANTS:

Pour les enfants de moins de 3 ans (TPS), un accueil aménagé (2 demi-journées : **lundi/mardi** ou **jeudi/vendredi**) est prévu avec un **projet d'accueil** rempli et signé par les parents. Il doit être respecté toute l'année scolaire. **Même s'il a 3 ans dans l'année, l'accueil ne sera pas modifié.**
Pour les autres élèves, l'instruction est obligatoire. **Pour les enfants de 3 ans (PS)** un aménagement peut être demandé par la famille jusqu'en janvier mais votre enfant devra ensuite être scolarisé à plein temps.

MANUELS SCOLAIRES :

Tous les **manuels** sont prêtés gratuitement. Nous demandons aux familles de bien vouloir vérifier chaque manuel remis aux enfants et de le **couvrir systématiquement. Les livres abîmés ou perdus seront à la charge des familles.**
Une somme forfaitaire est demandée pour les fournitures (peinture, papier, cahiers, fichiers) : **35 €/enfant ;**
Une ligne supplémentaire sera ajoutée cette année en raison du coût élevé des fichiers qui ne peuvent plus entrer dans les fournitures pour que chaque enseignante de CP et de CE1/CE2 puissent acheter le matériel nécessaire pour vos enfants : **10 € pour les CE1/CE2 (fichier de maths) et 30 € pour les CP (fichier de lecture, production d'écrits, fichier d'écriture et fichier de maths).** Cette somme sera lissée dans

l'échéancier avec la scolarité et la **cotisation APEL** pour ceux qui ont choisi d'adhérer. Vous n'avez rien à régler.

PISCINE :

Comme les années précédentes, d'après les instructions officielles, le cycle natation est proposé aux enfants de **GS-CP** et de **CM1-CM2**. Ils se rendront au Nauticum **du lundi 15 septembre au vendredi 17 octobre 2025 (10 séances) les lundis et jeudis matins de 9 h 45 – 10 h 25 (dans le bassin).**

Des bonnets de même couleur par classe et nominatifs ont déjà été achetés par le biais du Nauticum.**(blanc : GS/CP ; vert : CM1/CM2 : couleurs imposées par le Nauticum.) Les élèves peuvent bien entendu garder celui de cette année pour ceux qui ont fait le cycle piscine. Il sera facturé 2 € à la rentrée pour les autres.**

PATINOIRE :

Les élèves de MS-GS et les CE1/CE2 se rendront à la patinoire **(les dates ne nous ont pas encore été communiquées) . Nous vous donnerons plus d'informations ultérieurement.** Contrairement à la piscine où le transport est pris en charge par Roannais Agglomération, le transport pour la patinoire est pris en charge par les familles. Une participation sera donc demandée afin d'aider à son financement (le montant sera de 3 € par sortie soit 30 € pour les 10 sorties). Pour rappel, les sports de glisse font partie du programme et c'est un apprentissage très riche pour les élèves.

ASSURANCE:

L'assurance scolaire permet de couvrir les dommages que votre enfant peut provoquer à autrui (**responsabilité civile**) ainsi que celle qu'il peut subir lui-même (**Individuelle accident**). Tout enfant qui ne sera pas assuré ne pourra participer aux sorties extérieures et aux voyages scolaires.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir à la rentrée l'attestation d'assurance de votre ou vos enfants.

ANNIVERSAIRES / GOÛTERS :

Les goûters ne sont plus autorisés à l'école. Cependant, le goûter peut être pris en garderie le soir. Nous vous remercions de votre compréhension.

En revanche, nous autorisons les enfants de chaque classe à fêter leur anniversaire (du CE1 au CM2).

En maternelle-CP, les enseignantes vous donneront les informations nécessaires au fonctionnement des anniversaires lors des réunions de classe.

En primaires, les enfants peuvent apporter des gâteaux « faits maison » et /ou boissons **(fournir les gobelets jetables).**

Merci de votre compréhension.

MEDICAMENTS / SANTE :

Selon les recommandations du Ministère de l'Education Nationale, un médicament pourra être administré à l'école par le personnel **seulement si l'ordonnance nous est fournie avec le traitement.**

Si l'état de santé de l'enfant nécessite un **P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé),** il sera élaboré en collaboration avec le médecin scolaire.

Pour le renouvellement des PAI, ils ont été remis aux enfants avant les vacances. Merci de faire le nécessaire auprès de votre médecin traitant. Pour une nouvelle demande de PAI, merci de vous rapprocher de Mme ZUCCHIATTI. Cela concerne également les allergies alimentaires pour la cantine.

Vaccinations : normalement vous avez dû les joindre sur votre espace ECOLE DIRECTE lors de l'inscription ou réinscription de votre ou vos enfants. Merci de les tenir à jour.

4) MESURES RELATIVES A LA SECURITE :

Les règles de sécurité restent toujours très strictes. Les enfants ne sont remis qu'aux personnes indiquées sur votre espace ECOLE DIRECTE. Une pièce d'identité leur sera demandée au portail.

Un nouveau document vous sera remis à la rentrée avec les personnes habilitées à récupérer vos enfants afin que chaque enseignante l'ait bien en sa possession en ca de besoin.

Nous vous demanderons également de nous fournir une **copie de carte Sécu**, **carte de mutuelle** ainsi que la **carte d'identité de chaque enfant** (demandé par les services d'urgence en cas de transport par les pompiers vers l'hôpital ou la clinique ; cela facilite la prise en charge).

5) LES SERVICES :

CANTINE :

La cantine restera sur le site rue d'Enfer (site actuel) jusqu'à ce que le nouveau bâtiment cantine soit livré (en janvier 2025).

Le tarif sera de **5€ 10** (augmentation établie en accord avec la **MFR LES ATHIAUDS, notre prestataire**) suite au coût des denrées alimentaires et au surcoût de la prise en charge des déchets alimentaires.

RAPPEL : même si l'absence de votre enfant est prévue à l'avance, c'est à la famille seule de cocher ou décocher l'inscription à la cantine sur votre espace familles.

Merci donc d'inscrire ou désinscrire votre ou vos enfants avant 8 h le matin dernier délai.

Cela part ensuite en commande auprès de la MFR qui nous livre les repas à 10 h le matin.

PERISCOLAIRE : 1 € (12 h 30 à 13 h 20)

GARDERIE/ETUDE : **1 € / jour le matin ; 1,90 € / heure le soir.**

Attention, toute heure débutée est facturée.

(Facturation et paiement en ligne directement sur votre espace ECOLE DIRECTE).

Chaque matin, la garderie est ouverte **à partir de 7 h 15 jusqu'à 8 h 05** où les enfants sont remis aux enseignants.

Le soir, elle est assurée de **16 h 30 à 17 h 30** par **la personne en contrat aidé (en cours de recrutement)** puis par **Agnès BAUDOT**, salariée OGEC de l'école de **17 h 30 à 18 h 30 (SAUF LE VENDREDI JUSQU'A 17 H 30).** Les devoirs sont faits pendant ce temps-là sous surveillance.

Les enfants seront désormais inscrits en garderie à partir de 16 h 35. Si vous avez du retard, merci d'en avertir les enseignantes de votre ou vos enfants afin qu'ils ne soient pas comptabilisés en garderie.

6) PASTORALE :

Culture chrétienne (de la maternelle au CM2) : notre école catholique est au service des enfants et de leurs familles. A ce titre, elle a un caractère propre, une mission auprès des enfants.

C'est un temps (**1 h hebdomadaire**) qui ne doit pas être pris sur l'enseignement d'où le ¼ d'heure supplémentaire le matin de **8 h 15 à 8 h 30**. Des temps forts seront préparés avec les enfants tout au long de l'année. Un cahier est prévu à cet effet cette année (du CE1 au CM2).

Catéchèse (CE2/CM1/CM2) : la catéchèse accompagne les enfants vers la 1ère communion. C'est la paroisse qui s'occupe de cet enseignement. Pour tout renseignement, contacter : **La paroisse Sainte Madeleine en Côte Roannaise: 64, place Barrière 42370 RENAISON Tel : 04.77.64.40.11 (Prêtre référent Charles-Henri BODIN).**

7) VACANCES SCOLAIRES :

Rentrée des élèves : lundi 1er septembre au matin

Vacances de Toussaint : du vendredi 17 octobre 2025 après la classe au **lundi 3 novembre 2025** au matin.

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2025 après la classe au **lundi 5 janvier 2026** au matin.

Vacances d'Hiver : du vendredi 6 février 2026 après la classe au **lundi 23 février 2026** au matin.

Vacances de Printemps : du vendredi 3 avril 2026 après la classe au **lundi 20 avril 2026** au matin.

Pont de l'ascension : du mardi 12 mai 2026 après la classe au **lundi 18 mai 2026** au matin.

Lundi de Pentecôte : **lundi 25 mai 2026**

Début des vacances d'été : élèves : jeudi 2 juillet 2026 après la classe.

Journée pédagogique enseignants : vendredi 3 juillet 2026.

Merci de votre confiance et de votre collaboration. Très bel été à tous.

La Directrice, Mme ZUCCHIATTI Fabienne